

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE GENOLIER ET ENVIRONS (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 11 avril 2019

Rapport de la commission des bâtiments pour le préavis 03/2019 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 90'000.00 TTC pour l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le collège L'Oujon – sis à Genolier.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des bâtiments de l'AISGE s'est réunie le mercredi 20 mars 2019 à la salle de réunion de l'AISGE pour étudier le préavis susmentionné en présence de Mme Dominique Althaus secrétaire générale de l'AISGE, M. Scott Adams membre du CODIR dicastère « bâtiments » ainsi que M. Simon Lager directeur de l'EPSGE que nous remercions du travail effectué et des réponses complètes à la majeure partie de nos questions. Lors de cette séance, nous avons eu une présentation de la problématique rencontrée par les collaborateurs de la zone administrative du collège de l'Oujon, c'est-à-dire du manque d'espace, ainsi que de leurs besoins.

Suite aux explications de M. Lager et de la présentation des plans, réalisés par le bureau d'architecte BAVU, les membres de la commission ont bien compris la nécessité et les besoins des collaborateurs qui occupent la zone administrative du collège de l'Oujon. En effet, en plus des effectifs d'élèves (+380), d'enseignants et de collaborateurs administratifs (+40) qui ont clairement augmenté depuis 1999 (construction de la seconde aile du collège de l'Oujon), les exigences de l'inclusion scolaire des élèves (suite à la LEO) avec de nombreux enseignants spécialisés nécessitent de l'espace et des locaux supplémentaires. Ce besoin d'agrandissement de la zone administrative ne concerne donc pas que les collaborateurs administratifs, tel que le secrétariat.

M. Lager a pu également répondre que le PC de commandement de l'EPSGE restera à Genolier, indépendamment de la construction du futur collège du Bix à Le Muids.

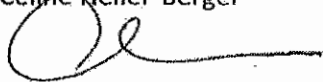
Il s'agit bien d'une demande de crédit d'étude de faisabilité de CHF 90'000.00 TTC, le devis estimatif des travaux est quant à lui de CHF 670'000.00 HT plus un montant de CHF 76'000.00 HT pour l'ameublement. Ce devis estimatif a été soumise à un BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage) pour évaluation. Celui-ci a pu confirmer l'offre mais propose des optimisations pour réduire les coûts totaux. C'est pourquoi, une étude de faisabilité est nécessaire pour que ce projet puisse être élaboré, pensé, de manière optimale et que le CI puisse prendre connaissance des détails des transformations prévues pour une utilisation fonctionnelle des futurs locaux.

Un commentaire concernant le texte du préavis 03/2019, page 3, à la ligne « Décide », il manque la précision « pour l'étude de faisabilité » qu'il est important de préciser, rajouter. Décide : « d'accorder au Comité directeur de l'AISGE un crédit de CHF 90'000.00 TTC pour « l'étude de faisabilité » de l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le collège de l'Oujon – sis à Genolier ».

Au vu de ce qui précède la commission bâtiment demande au conseil intercommunal de l'AISGE, d'approuver le préavis tel que présenté.

Membres présents :

Céline Heller-Berger



Myriam Bédât



Catherine Deluz



Stève Breitenmoser (rapporteur)

